



21

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54 • Fax : 05 62 34 91 06
- Email : snu65@snuipp.fr • Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

- **info projet d'école** : lors du CSE d'hier, le SNUipp a réinterrogé le ministère sur l'envoi de la consigne "avenant et non projet" aux Recteurs et DASEN. Réponse : le ministère a bien adressé un message aux Recteurs début octobre. Le SNUipp est intervenu pour signaler une nouvelle fois que cette consigne n'avait pas été relayée dans certains départements et demander qu'une nouvelle note soit adressée à notre hiérarchie.

En tout état de cause vous n'avez pas à rédiger un nouveau projet d'école. Un avenant suffit.

- **négociations bilatérales : temps de travail des enseignants**

Après les rencontres de lundi et mardi jugées insatisfaisantes par notre syndicat, le SNUipp a obtenu une réunion supplémentaire ce matin avec le Ministre. Pour autant, à ce jour, les points de crispation ciblés lors de ces dernières réunions ne sont pas levés. Les propositions ministérielles concernant les rythmes restent inacceptables en l'état : au-delà des discussions de boutiquiers, nous devons pouvoir faire prendre en compte les aspects pédagogiques et la question de la qualité du travail des enseignants face à leurs élèves.

Depuis lundi, le SNUipp exprime son désaccord avec les propositions du ministère qui se cantonnent à un maintien des heures de travail des enseignants dans le cadre des obligations réglementaires de service actuelles (972 h annuelles), dont 25 h 30 hebdomadaires devant les élèves.

les 25h30 se répartiraient de la façon suivante :

- 24h hebdomadaires devant classe entière
- 60h annualisées devant petit groupe, ce qui correspond à environ 1h30 par semaine

1/2h de moins par semaine pour 36 demi-journées supplémentaires travaillées, cherchez l'erreur !!!

Ce cadre ne permet pas d'améliorations des conditions et du temps de travail des enseignants, avec a contrario la contrainte supplémentaire du mercredi matin.

Le SNUipp-FSU a porté la nécessité que les personnels puissent mesurer une amélioration concrète de leurs conditions d'exercice du métier et de vie personnelle par un raccourcissement effectif de leur journée de travail. Si cette journée de classe se termine aux alentours de 15 h 30 pour les élèves, elle doit se terminer à la même heure pour les enseignants.

La rencontre de ce matin s'est conclue avec une demande explicite de la part

du SNUipp : ouvrir de façon urgente des discussions sérieuses sur la question des rythmes.

La concertation avait mis à jour la nécessité de sortir de l'isolement dans l'exercice du métier.

Le SNUipp demande de façon officielle l'augmentation du temps de concertation et l'intégration dans le temps de service de tout le travail invisible effectué quotidiennement. Les 48 heures annuelles actuelles ne suffisent pas. Elles doivent passer à 3 heures hebdomadaires, intégrées dans le temps de service.

Cela nécessite évidemment de faire baisser de façon significative le temps devant élèves. Il n'est pas possible d'en rester à 25 h 30 de prise en charge par semaine.

D'autre part, ces modifications d'organisation devront s'accompagner d'une revalorisation salariale à la hauteur de ce qui est demandé aux enseignants en venant travailler un jour de plus. A titre de comparaison, les enseignants du second degré bénéficient d'une indemnité de suivi d'environ 1200 € annuels.

En parallèle, et suite à l'expression publique du ministre mercredi 24, lors d'une audition à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, à l'Assemblée Nationale, le SNUipp a exprimé son désaccord profond avec ses propos quant à la place que pourraient occuper les collectivités locales dans le cadre de décisions et de contractualisation sur les orientations pédagogiques, que ce soit par le biais de contrats d'objectifs, de plans éducatifs locaux... Ce qui relève de la pédagogie est et doit rester du ressort de l'école et des enseignants.

Nous attendons désormais un geste significatif de la part du ministre qui aille fortement dans le sens de nos revendications.

Sans réponse de la part du ministère, le SNUipp.FSU envisagera une réaction syndicale à la rentrée.

- en pdf joint vous trouverez le communiqué de presse que le SNUipp publie aujourd'hui suite à sa rencontre de ce matin avec le Ministre.

- pour finir, et en vous souhaitant de bonnes vacances, nous vous informons qu'il n'y aura pas de permanence demain au SNUipp65 pour cause d'Université d'Automne jusqu'à dimanche. Cependant, vous pouvez nous adresser des courriels, nous y répondrons dès notre retour.

cordialement
joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, *ensemble* on les défend !

